



En partenariat avec le **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux) ; l'**AH-PJM** (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs) ; l'**AREHSS** (Association Régionale pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale).

**3<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage du projet régional d'histoire**  
**« Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ? »**

**Mercredi 12 février 2014**

Siège de RÉALISE 4 boulevard du Maréchal Lyautey, 54519 - Villers-les-Nancy

*Compte-rendu rédigé par Jaques Bergeret*

## **Composition actuelle du Comité de Pilotage**

### **PUBLIC**

- **Docteur Marie-Hélène TERRADE** Directrice Service Personnes Âgées Personnes Handicapées. **CONSEIL GÉNÉRAL de Meurthe-et-Moselle.**
- **Didier FRANCFORT** : représenté par **Mégane VIGNON** : **IHCE** – Institut d'Histoire Culturelle Européenne Bronislaw Gérémeck.
- **Étienne THÉVENIN** Maître de conférence HDR en histoire contemporaine / **UNIVERSITÉ DE LORRAINE - CRULH** (Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire).
- **Denis BUREL** Délégué inter-régional Nord Est du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).
- **Jean-Luc BOISSAY** Directeur Pole Enfance au Centre social d'Argonne (55) / membre du Conseil Scientifique du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).
- **Yves LECRIQUE** Cellule communication du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).

### **PRIVÉ**

- **Jean-Pierre BLAIE** Président : **AFAST (54) Association Familiale d'Aide et de Soutien aux Travailleurs handicapés mentaux** / **ESAPH (54) (Association d'Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile).**
- **Hervé FRÈRE** Cadre de formation. **ALFOREAS (Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale).** **IRTS de Lorraine (54-57) (Institut Régional du Travail Social).**
- **Raül MORALES-LA-MURA.** Direction régionale APF Metz (57). **APF (Lorraine).**
- **Jacques PATARD.** Cadre à L'Institut des Sourds de la Malgrange (54). **Association des Sourds de la Malgrange (54).**
- **Abdelali FAHIME.** Directeur pédagogique de l'association **CMSEA (57). Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des Adultes.**
- **Marie-Claude BARROCHE** Présidente **ESPOIR 54 (handicaps psychiques).**
- **Vincent HAREL, Administrateur au GIPH 54, Animateur Handicap54. Personne Qualifiée (54).**
- **François Richard JOUBERT.** Administrateur **OHS et RÉALISE (54).**

### **CNAHES-Lorraine**

- **Marie-France BLANPIN.**
- **Hans MAZETIER.**
- **Jacques BERGERET.**

Excusés : Docteur Marie-Hélène Terrade, Denis Burel, Abdelali Fahime, Marie-Claude Barroche, Hervé Frère. Les 2 invités prévus pour cette séance ont fait savoir qu'ils avaient un empêchement : Hélène Say, Yoan Galmiche.

Présents : Mégane Vignon, Étienne Thévenin, Jean-Luc Boissay, Yves Lecrique, Raül Morales-la-Mura, François Richard Joubert, Jean-Pierre Blaie, Vincent Harel, Marie-France Blanpin, Jacques Bergeret.

#### Ordre du jour.

1. Proposition d'une "Fabrique Départementale" pour développer le projet en Meurthe-et-Moselle.
2. Dans ce cadre, définition d'une mission pour un jeune volontaire en Service Civique au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
3. Les établissements publics de la Meuse : contribution d'Yves Lecrique.
4. Point sur les actions engagées par les partenaires précisant le canevas du travail en cours.
5. Comment concrétiser la proposition faite par l'Université de Lorraine (CRUHL) d'une formation au recueil de témoignages pour des personnels d'institutions engagées dans le projet ?
6. Détermination d'une date de prochaine réunion.
7. Questions diverses.

#### Accueil :

---

- **Yves LECRIQUE** : Cellule nationale de communication du Gepso. Ancien Président national du **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux). Ancien Directeur du Centre Social d'Argonne / Maire de MONTMEDY dans la Meuse. Président de la Commission des droits et de l'autonomie du département de la Meuse.
- **Mégane VIGNON** (Master d'Anglais - Histoire Littérature « monde anglophone » à l'Institut d'Histoire Culturelle Européenne Bronislaw Gérémeq qui représente provisoirement l'IHCE et Mr. Didier FRANCFORT son directeur. Elle est accompagnée de Jérémy PROVANG fonctionnaire de police, sensibilisé familialement à la question du handicap (*qui se déclarera candidat à titre personnel pour participer à la Fabrique Départementale en fin de réunion*).
- **Excusés** : **Yoan GALMICHE** : cadre à la Direction Générale du CG.54. / **Hélène SAY** directrice des Archives Départementales / **Denis BUREL** (GEPSO) / **Abdelali FAHIME** (CMSEA) qui n'avait pas été averti à temps suite à une erreur (adresse mail enlevée du listing).

#### Démarches.

---

Jacques Bergeret fait part des démarches engagées depuis la précédente réunion :

#### Relance :

- Éducation Nationale. Inspection Académique « Cellule Aide Handicap École ». RV vendredi prochain 11h + Mr. Jacques MARCHAL Inspecteur Éducation Nationale (IEN) Nancy III « ASH » Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés.
- OHS relances effectuées auprès du DG Renaud MICHEL. \* *Contrairement à ce qui a été dit en séance l'OHS a répondu favorablement par un e.mail du 6/02/14 (non lu par inadvertance) en désignant son représentant en la personne de Mr. JOUBERT. Ce dernier accepte de représenter l'OHS.*
- AEIM relance auprès du DG, Alexandre HORRACH sachant que le Président est intéressé par le projet.

## Invitations nouvelles :

- CPM : invitation au DG du Centre psychothérapique de Nancy, Gilles BAROU. // Jury et Lorquin. Mirecourt Fains Veel (55).
- Il y aurait lieu de faire une démarche parallèle avec les autres CPM (Jury et Lorquin en Moselle, Mirecourt dans les Vosges et Fains Veel en Meuse (près de Bar-le-Duc).

## **I - Proposition d'une "Fabrique Départementale" pour développer le projet en Meurthe-et-Moselle.**

---

### **Et maintenant qu'est-ce qu'on fabrique ?**

- <http://www.ateliersdepartementaux54.fr/attachments/article/331/LivretParticipant.pdf>

Yoan Galmiche, qui devait intervenir sur ce point d'ordre du jour, car c'est lui qui suit la question des Fabriques au CG.54, vient de me faire savoir qu'il ne pouvait être là ce soir comme prévu, son DG l'ayant envoyé en fin de journée à Paris pour une mission prioritaire.

Jacques Bergeret : Qu'est-ce qu'une Fabrique Départementale ? Le président Michel Dinet a engagé au Centre Administratif Départemental de Nancy, mais aussi sur chacun des six territoires du département de grands débats citoyens sur diverses thématiques : la mobilité, l'emploi, etc. Il en est ressorti de nombreuses propositions faites par les citoyens, pas nécessairement au regard des compétences du Conseil Général, pour que des questions qui leur tiennent à cœur progressent avec des résultats concrets. Mais comment transformer de bonnes idées en actions et en réalisations substantielles ? C'est pour répondre à cette nécessité de transformation qu'a été avancé par Michel Dinet le concept de *Fabrique Départementale* lié à la proposition faite aux citoyens de s'engager dans une dynamique de concrétisation des idées, et ce, grâce à des espaces permettant à ceux qui n'ont peut-être pas l'habitude de se rencontrer de le faire pour agir ensemble avec le soutien du département.

J'ai soumis au CG.54 la question de savoir si notre projet d'histoire régional « handicap » avait vocation et pouvait oui ou non donner lieu à une *Fabrique Départementale*. La réponse est positive, mais elle dépend désormais de notre décision à engager le projet dans une participation citoyenne. Si on décide la création d'une Fabrique Départementale, cela se traduira par des moyens renforcés au niveau de ce département et bien sûr pour travailler principalement sur l'histoire de l'espace départemental. C'est aussi un moyen de dynamiser les associations départementales qui pour le moment sont encore dans une position attentiste, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas intéressées par le projet. Le lancement d'une Fabrique Départementale se traduira par une publicité du projet et l'invitation à participer à la démarche collective. La dynamique régionale en sera renforcée.

Une autre piste de développement de la dynamique du projet est constituée par le Service Civique et ses volontaires prêts à se mobiliser sur des missions d'intérêt général. Il ne s'agit pas d'emploi, mais d'un statut intermédiaire entre emploi et bénévolat : avec une indemnité. Les jeunes peuvent être force de propositions et amener des structures intéressées à devenir support de réalisation de telles propositions ; inversement des missions peuvent être proposées par des organismes publics ou privés et choisies par les jeunes en fonction de leurs aspirations et compétences ; par leurs propres idées, les jeunes peuvent apporter des développements intéressants.

Philippe Bonneval, responsable au CG.54 du Service Civique n'était pas disponible pour être parmi nous ce soir, mais est prêt à nous aider au regard d'un projet qu'il trouve très intéressant. Mes échanges avec lui ont été très positifs. Il a laissé entendre qu'on pouvait concevoir plusieurs missions, bien sûr dans la dimension départementale ; par exemple, une mission pourrait être centrée sur la *Fabrique Départementale* elle-même, mais pas exclusivement eu égard au projet régional, l'important étant de bien répondre aux exigences en particulier de tutorat.

**Si on s'engage dans une Fabrique Départementale en Meurthe-et-Moselle, cette dernière ne devra pas être confondue avec le Comité de Pilotage Régional.**

Le Comité de Pilotage a commencé utilement à fonctionner dans un premier temps sur un mode favorisant tous azimuts l'énoncé des idées et des témoignages. Pour ma part, j'accorde de l'importance à cette phase initiale brouillonne et féconde de pistes à travailler, d'où l'importance d'un mode de compte-rendu de séance développé, mais le travail de cette phase ne constitue pas l'essentiel du travail du Comité de Pilotage, lequel va devoir – sans se priver de ses propres apports - hiérarchiser, organiser, piloter le projet régional sous ses divers aspects.

Aujourd'hui, sauf pour la partie prévue avec Yves Le Crique, notre réunion est davantage centrée sur l'organisation pour faire bouger les choses. Donc, booster les démarches par une Fabrique Départementale, c'est intéressant, et si on le fait, il faudra que quelqu'un l'anime. Au niveau du CoPil, certains sont déjà d'accord pour en faire partie au titre de la Meurthe-et-Moselle, et donc pour rencontrer d'autres personnes qui ne sont pas au CoPil. On peut avancer l'idée que le travail afférent à ce département devrait essentiellement être concentré dans la Fabrique Départementale, et qu'au CoPil on se souciera davantage de l'articulation de ce qui s'y fabriquera avec ce qui se fera dans les autres départements qui ne disposent pas de l'équivalent, dans le souci de mener à bien nos objectifs de réalisation 2015 :

1/ **un colloque** ;

2/ le montage des premiers éléments d'**une exposition mutualisée** qui puisse être mobilisée et servir dans les collèges, les lycées, les espaces municipaux ou de communautés de communes, et lors de colloques ou de manifestations publiques abordant des thèmes en rapport avec le handicap, ou encore dans le cadre des journées d'histoire régionale organisées par le Comité d'histoire régional mis en place par le Conseil Régional de Lorraine.

Donc la question de la mise en place d'une Fabrique Départementale disposant en ouverture de ses propres marges de manœuvre se pose ainsi que son animation : tout ceci doit être collectivement défini. Un élément d'articulation peut se faire par l'intermédiaire d'une mission de volontaire du Service Civique.

Hélène Say, directrice des Archives Départementales qui avait prévu de venir à un empêchement familial, mais elle m'a fait savoir ceci s'agissant du Service Civique : « Comme il appartient aux missions des archives départementales d'orienter les chercheurs dans les fonds (et non pas de chercher à leur place !), bien évidemment, mon équipe apportera au jeune volontaire en service civique les indications nécessaires à l'identification des sources qui peuvent intéresser le projet et qui sont conservées dans le service ».

Hier, il y avait une séance au Conseil Général organisée par le Service Civique pour rendre compte des témoignages de trois volontaires en mission au CG.54, l'un d'eux ayant précisément travaillé aux Archives Départementales. Je vous recommande le visionnage du DVD de ces témoignages « Tous différents et volontaires pour le changement » que je tiens à votre disposition. Avec simplicité, devant l'auditoire qui comportait leurs familles et leurs tuteurs, ces volontaires ont dit leur situation de handicap, et l'expérience positive à bien des points de vue que leur avait permis le Service Civique. Le CG.54 vise à ce que 6% des volontaires puissent être constitués de personnes en situation de handicap.

Un impératif du Service Civique, c'est la mise en place d'un tutorat sérieux, pour permettre aux jeunes volontaires d'avoir en tous points une interlocution de qualité y compris sur le plan administratif. Le CG.54 serait prêt à prendre en charge – dans le cadre du projet régional d'histoire qui est le nôtre – les formulations administratives, les recrutements, la formation et l'ensemble des frais afférents à ces volontaires, à charge pour nous de bien définir les missions (durée de 9 mois avec possible prolongation) et les tutorats. Il nous faut donc bien déterminer les « répondants ».

Dans le cadre des engagements institutionnels du Comité de Pilotage et de la Fabrique Départementale, il serait souhaitable qu'une personne de tel ou tel organisme accepte institutionnellement ce rôle de tuteur lié à la mission d'un volontaire.

Au terme de cet exposé, qui va donner lieu à débat, nous avons donc deux décisions à prendre :

- 1/ une décision concernant **l'accord du CoPil pour la création d'une Fabrique Départementale**, ce qui concerne uniquement la Meurthe-et-Moselle.
- 2/ une décision concernant **l'accord du CoPil pour le recours au Service Civique**, et dès lors sur le principe de missions qu'il nous reviendrait de définir et qui seraient proposées à des volontaires du Service Civique, étant entendu qu'il serait de notre responsabilité collective traduite par des engagements singuliers, d'assurer le tutorat individualisé pour chacun de ces volontaires.

J'ouvre la discussion.

\* *En préalable, à la demande de Vincent Harel, un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.*

### **Discussion.**

Jean-Pierre Blaie : pour avoir déjà échangé sur cette question dans le petit groupe Cnahes, une Fabrique Départementale devrait permettre de fédérer des partenaires autour de quelque chose qu'on va fabriquer ensemble. C'est positif, donc il faut aller dans cette voie.

François Richard Joubert : Je rejoins tout à fait Jean-Pierre Blaie pour dire oui à une Fabrique Départementale. C'est l'occasion initier en Lorraine parce que la Meurthe-et-Moselle aurait été dans ce domaine promoteur en premier, une sorte d'antenne par rapport à un travail intéressant au niveau lorrain. Je pense que si nous montrons que c'est faisable et qu'actuellement des appuis peuvent être trouvés, aussi bien techniques au niveau universitaire et au niveau départemental d'Archives, que au moins au niveau du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, et avec la possibilité à la fois de permettre à un jeune de s'initier à quelque chose et nous apporter quelque chose en même temps : c'est pour ma part une idée que je valide totalement.

Raül Morales-la-Mura : je me lance pour porter un peu une contradiction, un peu, pas complètement. Évidemment, l'idée de la Fabrique 54 me paraît une bonne idée : c'est un moyen pragmatique pour mettre autour de la table les personnes qui sont plutôt 54, la majorité en tout cas ; le projet a débuté en 54 aussi. Il y a l'opportunité de cette stratégie du Conseil Général qui porte sur les Fabrique qui est très ouverte ; finalement, à moindre frais cognitifs, on peut y rentrer. Cependant, je crains qu'à terme on perde un peu la dimension régionale du projet ou que l'on travestisse le côté départemental en régional en faisant de l'ethnocentrisme par départementalisme. Si je me réfère au handicap moteur, les choses n'ont pas commencé par la Meurthe-et-Moselle, en tout cas pour nous à l'APF ; et du coup, cela retraduit aussi la présence territoriale que l'on a. Après, évidemment, on peut réfléchir à tisser des liens entre la Fabrique qui ne travaillerait que sur le département de Meurthe-et-Moselle et le Comité de pilotage qui s'intéresserait plus à la dimension régionale. Mais du coup, cela nous donne 3 travaux différents : celui de la Fabrique 54, le reste de la région, et les liens entre les deux, soit 3 dimensions au lieu d'une ; donc, forcément, ça complique les choses. Je pense cependant qu'il faut donner une réponse pragmatique ; il faut parfois choisir. Si la Fabrique est un projet qui comporte une dimension prometteuse qui peut porter le projet à terme de manière très concrète avec des appuis financiers et des moyens humains : il faudra peut-être lui laisser la dimension qu'elle a et cadrer notre projet dans cette dimension au lieu de donner l'illusion qu'on va réussir à engager par ailleurs un travail régional. A moins de trouver dans chaque département le pendant, chose qui n'est pas aisée, puisque les dynamiques départementales et les intérêts départementaux ne sont pas les mêmes partout.

Marie-France Blanpin : on voit depuis 18 mois que l'on fait des choses ensemble, que les trois autres départements – ce n'est pas qu'ils ne soient pas intéressés – mais il y a quand même un problème.

Raül Morales-la-Mura : ils ne sont pas assez dynamiques et ne laissent pas les projets émerger et peu importe si cela réussit ou pas. Au niveau régional, l'intérêt que la Région peut porter à notre projet, j'ai fait dernièrement une lecture rapide des diverses thématiques sur lesquelles on pouvait intéresser ce projet dans les intérêts de la Région, et je n'arrive pas à les faire rentrer, donc du coup, je ne vois pas comment on pourrait obtenir des financements non plus. Je ne pose que des questions.

Mais, le fait que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle nous dise : oui ce projet nous intéresse et il peut donner lieu à une *Fabrique Départementale* constitue une super bonne réponse à laquelle je dis oui, mais je crains qu'on ne doive à un moment redimensionner notre projet de manière à ne pas le travestir, c'est-à-dire de manière à ne pas présenter quelque chose de départemental comme régional.

Jean-Pierre Blaie : on a déjà échangé sur cette question. Le fait de vouloir déborder sur les autres départements, cela existe depuis la création du CNAHES-Lorraine. On a jamais réussi à avoir des relais départementaux, et lorsque quelqu'un acceptait la responsabilité départementale, cela s'est traduit par un faible engagement et très peu de présence ; d'où l'idée de recentrer les actions sur la Meurthe-et-Moselle où il y a des forces. Aujourd'hui, nous avons un projet de Fabrique 54 qui peut servir de moteur dans la démarche collective ; restons en là dans un premier temps et sans travestir les choses par rapport à la dimension régionale. On aurait énormément de difficultés à se déplacer les uns les autres dans les Vosges, dans la Meuse et en Moselle pour faire le nécessaire travail départemental, même s'il y avait des relais ; de ce fait l'idée de se recentrer sur le département de Meurthe-et-Moselle.

Jaques Bergeret : à ce stade, je voudrais faire un point de clarification : **il ne faut pas confondre le projet régional d'histoire « handicap » et l'organisation du CNAHES en tant qu'association.**

L'objectif d'organisation du CNAHES-Lorraine avec des responsables départementaux a été faite lors des « Premières Assises du Travail Social en Lorraine<sup>1</sup> » (Yves Lecrique, François Richard Joubert, Jean-Pierre Blaie y étaient). En effet, j'avais fait proposition qu'il y ait une sous-organisation départementale, compte-tenu :

- 1/ d'une question de fond : si la Lorraine peut-être appréhendée comme un territoire cerclé, extrêmement récent aux yeux de l'histoire puisqu'elle est une création administrative et politique issue des lois Mauroy-Defferre de 1982 et suivantes. Pour ce faire, on s'est appuyé en réalité sur les anciens territoires de l'Ancien Régime, sur lesquels la Révolution Française de 1789 avait elle-même construit les départements. Depuis, la vie s'est organisée et développée de manière départementale, mais pas pour tout. A propos du médical, du médico-social et du social, lors de l'inauguration du « Site Sadoul » à Laxou<sup>2</sup>, j'ai eu une objection de Paul Sadoul, décédé depuis, qui m'expliquait l'importance du trait d'union constitué par les filons de minerais et les exploitations minières qui provoquaient beaucoup d'échanges, et tout particulièrement en matière de santé. Nous avons ici évoqué, je ne dis pas que c'est la même chose, les grandes épidémies qui ont produit en Lorraine des effets indépendamment des frontières départementales.
- 2/ d'une question pratique : il est plus facile de se réunir géographiquement dans un périmètre départemental que régional, et professionnellement, beaucoup de choses et de contacts humains se sont développés au niveau départemental.

La succession en Meuse de deux responsables autour desquels deux réunions ont pu s'organiser, n'a pas conduit à la durée d'un leader départemental et à l'engagement d'un travail durable. Les tentatives en Moselle où existent tant de capacités n'ont pas abouti, mais je rappelle que le premier délégué régional du CNAHES était le regretté Jean Faust, qui a été longtemps le secrétaire général du Comité Mosellan. Les contacts dans les Vosges n'ont pu jusqu'alors se concrétiser. Donc, nous avons des difficultés pour produire l'organisation départementale du CNAHES-Lorraine.

Je reviens à mon propos de départ : ne pas confondre l'organisation départementale du CNAHES-Lorraine, à laquelle nous ne sommes pas encore parvenus, avec le projet régional d'histoire qui motive ce Comité de Pilotage. Ce projet, engagé politiquement au niveau des quatre départements comme étant un projet régional, doit le rester ; d'autant que c'est un projet qui a une partie supérieure si j'ose dire, puisqu'il est lié à la réflexion nationale que le CNAHES organise sur les rapports public/privé dans les secteurs éducatifs, médico-sociaux et sociaux.

---

<sup>1</sup> 29/11/2007 à Nancy.

<sup>2</sup> 28/09/2007 à Laxou.

Ces rapports ont été travaillés d'abord dans ses articulations avec l'Éducation Surveillée devenue Protection Judiciaire de la Jeunesse, avec un colloque qui s'est tenu dans la nouvelle école de la PJJ située à Roubaix ; travaillés ensuite dans ses articulations avec l'Éducation Nationale lors d'une journée d'étude qui s'est tenue à Limoges dans les locaux du Conseil Général. La décision a été prise de travailler ces rapports public/privé dans le registre du handicap avec une première journée d'étude nationale prévue à Lyon le mercredi 21 mai prochain, et comportant une première réflexion de fond sur les questions relatives au handicap dans l'histoire française et avec des illustrations pratiques relatives à la Région Rhône-Alpes.

Cette journée nationale d'étude de Lyon n'ayant pas les mêmes entrées que celles que nous privilégions dans notre projet, la co-fabrication de la manifestation lyonnaise n'a pas été possible comme je l'avais cru au départ, mais nous sommes pleinement concernés par cette étape importante sur le plan culturel historique qui mettra par exemple l'accent sur l'évolution de la nosographie psychiatrique, mais aussi sur ses effets institutionnels. A la suite, la Lorraine devrait pouvoir constituer une autre étape dans la réflexion nationale, par un colloque en 2015, avec un autre angle de préoccupation s'agissant de **la place des personnes en situation de handicap dans l'histoire**, et des multiples questions, revendications et affirmations que le handicap fait surgir au long de l'histoire sociale, les institutions n'étant que des témoins de moyens au regard de l'évolution aussi des politiques de santé, sanitaires et sociales. Les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale permettent d'évoquer les gueules cassées et plus largement les soldats handicapés qui ont été à l'origine de grandes avancées en matière de prothèses.

*\* Il s'adresse à Raül Morales-la-Mura.*

Alors, faut-il t'entendre ? : oui ; sur le fond ? : oui. Tu nous produis une alerte que je partage à 100 %. Nous ne devons pas être dans une duplicité qui conduirait à un moment donné, parce qu'on aurait avancé davantage le travail sur un bout de territoire, à prétendre que ce « carottage » rendrait compte du reste de la région. Ce serait tout simplement scientifiquement faux. Le Conseil Scientifique est bien le lieu pour soulever ce type de question et il est bien de son devoir de veiller à éviter ce type de dérapage.

La commodité qui reviendrait à modifier le projet régional pour le rendre Meurthe-et-Mosellans, ne présente pas grand intérêt, alors qu'à l'inverse on ne peut se plaindre d'une forte mobilisation départementale, à partir d'une Fabrique 54 contributive du projet régional et susceptible de produire un effet d'entraînement.

En réalité, même si les intensités sont différentes, le travail régional est bel et bien engagé. Lors de la séance précédente où tu étais excusé pour raison de santé, j'avais rendu compte de ce que tu m'avais dit du travail commencé par l'APF au niveau régional et Monsieur Joubert avait indiqué que le démarrage de l'APF s'était produit dans les Vosges avant de concerner les autres départements. En Meuse, si l'établissement public du Centre Social d'Argonne constitue une entrée importante, on voit bien que ce département ouvre le champ sur les relations avec les voisins immédiats que sont la Belgique, le Luxembourg, voir l'Allemagne. Donc on empoigne pragmatiquement les choses d'une manière plus vaste que strictement départementale, avec une construction en « poupées russes », la question française étant aussi confrontée aux évolutions internationales, principalement européennes avec nos voisins immédiats. L'ensemble du travail devrait être intéressant par ses aspects comparatifs entre départements et avec nos voisins, tant sur le fond que sur des éléments pratico-pratiques comme les constatations faites lors de notre dernière séance par Mr. Joubert rappelant les questions qui s'étaient posées au CREAI de Lorraine lorsqu'on s'était rendu compte que de nombreux parents lorrains envoyaient leurs enfants en situation de handicap en Belgique au motif que les institutions étaient plus appropriées que celles de Meurthe-et-Moselle, et que cela a fait réfléchir tout le monde pour améliorer les institutions locales. Typiquement, il serait intéressant d'établir si ce constat en Meurthe-et-Moselle a été fait identiquement en Moselle et en Meuse.



François-Richard Joubert : des parisiens étaient dans les instituts belges, il y avait des cars qui partaient chaque semaine de Paris pour les emmener en Belgique ; donc le phénomène a dépassé très largement le frontalier ; et, on ne va pas lancer cela tout de suite, mais c'est vrai qu'il y avait les établissements visitables et les autres, avec deux modes de fonctionnement et d'agrément, ainsi qu'une très grande différence de qualité.

Yves Lecrique : par rapport à l'écueil de la perte du régional, il est vrai que c'est difficile, mais, en Meuse, par rapport à la Meurthe-et-Moselle, on pourrait aussi trouver des liens possibles en ce sens que les dimensions du département, la démographie, le nombre de personnes handicapées selon les handicaps font que les ressources se trouvaient dans les départements voisins et la Meurthe-et-Moselle en particulier. Donc c'est peut-être un moyen de retrouver du lien par ailleurs.

Marie France Blanpin : les associations, le semi publique, le semi privé, on dira comme on voudra, étaient plutôt départementales alors que pour le publique, cela a souvent été un département qui drainait les trois autres. On le voit par exemple pour Flavigny<sup>3</sup> quand il y a eu les épidémies de polio, les gens n'ont pas créé un Flavigny en Meuse, ou ailleurs : tout le monde est venu à Flavigny. On peut le voir pour les enfants qui avaient des troubles mentaux qui n'entraient pas à Maréville<sup>4</sup> et qui sont allés à Jean-Baptiste Thierry<sup>5</sup>. L'Institut des Jeunes Sourds de Metz a du commencer dans les années 70 ; ils ont repris l'ancien Bon Pasteur qui était une prison pour filles, pour faire un Institut de Jeunes Sourds à Metz ; mais depuis bien des années et jusqu'alors, les sourds venaient tous à Nancy. Pour les aveugles, c'était la même chose, ils allaient à Santifontaine<sup>6</sup>.

François Richard Joubert : vous avez raison de pointer ce que vous avez pointé. D'un autre côté, on peut aussi se demander si d'abord il n'y a pas un dispositif qui transcende largement les frontières départementales, on vient d'en énoncer un certain nombre, et puis il reste l'hypothèse que je faisais que peut-être, en restant modeste mais il faut toujours oser, que peut-être, on peut faire école en démontrant que tel dispositif est faisable et cela peut conduire d'autres départements, peut-être celui conséquent de la Moselle, d'être inspiré par notre dispositif pour avoir quelque chose du même type. Et puis pourquoi pas aussi les Vosges et la Meuse.

Jacques Bergeret : on voit bien que nous sommes bien dans une réflexion régionale et qu'il est possible de pousser les choses à partir de chaque département y compris dans ceux où n'existe pas la possibilité de faire une *Fabrique Départementale*. Simplement, il s'agit d'avancer au titre de la dynamique collective suscitée, soutenue et organisée par le CNAHES-Lorraine et ses partenaires.

Raül Morales-la-Mura : je suis complètement d'accord avec vous sur le fait que l'implantation géographique des dispositifs de réponse à des besoins, ne s'est pas faite de manière symétrique dans tous les départements. Cependant, cette non-symétrie répond beaucoup plus à des contraintes économiques qu'à des besoins réels de la population. A un moment, si les gens vont en Belgique comme c'est le cas aujourd'hui, c'est évidemment parce qu'ils y trouvent le bonheur à titre professionnel et aussi économique, et les deux alliés font qu'ils vont en Belgique. Par contre, si les dispositifs qui les intéressent peuvent être à côté de chez eux, carrément la porte à côté, et bien ils iraient à la porte à côté et pas en Belgique. Cela suppose que le même dispositif recherché existe près de chez eux.

L'inquiétude pour moi n'est pas tant la latitude d'implantation qui répond à des questionnements politiques, économiques, etc. autant pour le côté fonction publique que pour le semi-public. Les questionnements politiques et économiques sont les mêmes avec des secteurs différents. Par contre, l'entrée qui me paraît intéressante, au-delà des institutions, il faudrait travailler dessus, c'est la réponse institutionnelle et les personnes, y compris la personne qui du fin fond des Vosges, a dû aller à Flavigny en se séparant de la famille, en liant des contraintes, etc. : comment a-t-elle vécu cela ?

---

<sup>3</sup> Ensemble institutionnel géré par l'Office d'Hygiène Social (OHS) à Flavigny (54).

<sup>4</sup> Établissement Public de Santé Mentale de la Meurthe et Moselle Sud. Centre Psychothérapique de Nancy « Maréville » à LAXOU (54).

<sup>5</sup> Maxéville (54).

<sup>6</sup> Fondation des jeunes aveugles et déficients visuels de Nancy Santifontaine / Centre Educatif Déficiants Visuels (CEDV).



Comment a-t-elle fait pour faire évoluer la chose ou pas pour que d'autres ne passent pas par les mêmes schémas que lui et pour que ces schémas deviennent de plus en plus praticables ? Parce que à l'APF, on a la même chose : on a eu longtemps Étueffond<sup>7</sup> avec des gens qui venaient de Rhône Alpes ; évidemment que ce n'est pas une réponse adaptée, ce n'est pas une vraie réponse ; c'est une réponse qu'on a trouvé à un moment donné de l'histoire.

Mais c'est aussi une séparation familiale, derrière tout cela il y a aussi le développement de l'autonomie et de bonnes choses. Si on prend l'angle d'attaque par rapport aux personnes, la concentration territoriale de la réponse n'est pas la bonne porte d'entrée pour entendre le vécu des gens, les contraintes qu'ils ont dû assumer, pour comprendre ces contraintes et à terme savoir comment on les dépasse ou comment la société fait pour aider à les dépasser.

François Richard Joubert : en écho de votre intervention, il y a toutes les interventions européennes actuelles sur la désinstitutionnalisation. L'Europe nous dit qu'en France, nous n'avons pas encore réalisé la désinstitutionnalisation de nos structures.

Jacques Bergeret : à ce point de notre réunion, par rapport aux questions posées, il est utile de formuler que nous sommes tous d'accords dans les réponses suivantes :

- 1/ **oui à une Fabrique Départementale en Meurthe-et-Moselle**, n'invalidant pas la démarche du projet régional, ce qui suppose la vigilance du Comité de Pilotage pour que l'ensemble du travail à visée régionale ne soit pas faussé à terme par une extrapolation à partir de la Meurthe-et-Moselle ;
- 2/ **oui à un travail dans chacun des autres départements**, bien que l'équivalent d'une Fabrique Départementale n'existe pas, parce que le travail doit être mené dans la proximité géographique qui facilite les rencontres et que cela a du sens au regard d'actions et d'institutions pour bonne part départementalisées ; mais aussi parce qu'il ne faut pas oublier qu'une partie des recherches est à mener en interne des organisations engagées dans le projet. En Meuse, un noyau est en voie de constitution à partir des représentants du GEPSO (Centre Social d'Argonne et Jean-Luc Boissay / Yves Lecrique). En Moselle, un noyau est en voie de constitution à partir de l'IRTS de Lorraine avec Hervé Frère et sans doute du Comité Mosellan avec Abdelali Fahime. Les Vosges ne sont pour le moment impliquées que par l'action de l'APF, ce qui n'est pas rien et ne préjuge pas de la suite. Pour que les gens bougent, il faut qu'il y ait quelque chose de très concret à faire ; je fais l'hypothèse que le projet ouvre en suffisance des choses concrètes à faire, à finaliser et à valoriser pour fabriquer ensemble quelque chose en créant du contact humain et inter-institutionnel dans la satisfaction collective de faire un travail utile et valorisant pour tous.
- 3/ **Il n'y a donc pas à changer la ligne stratégique du projet régional**. Il reviendra au Comité de Pilotage d'effectuer un travail d'assemblage des travaux et des contributions menés pour partie de façon séparées, pouvant conduire à des interpellations et relances croisées. Il sera bientôt nécessaire pour le Comité de Pilotage de construire le fil rouge du colloque ou des journées d'étude 2015, en déterminant un texte d'accroche et en précisant les contributions à mettre en scène ; il s'agira de le faire en articulation avec le CNAHES au niveau national en collaboration avec ses historiens qui travaillent à l'Université de Paris VIII. Si la manifestation a comme souhaité un caractère national, cela veut dire aussi qu'elle s'appuiera bien sûr essentiellement mais pas exclusivement sur des contributions lorraines. Il faudra déterminer le format : un jour, un jour et demi ou deux jours. Mais ne nous précipitons pas sur le format, il faut d'abord s'assurer qu'on disposera de bonnes billes pour être capables de les jouer !
- 5/ **oui pour travailler le projet avec des volontaires du Service Civique**, ce qui suppose de bien définir les missions et les tutorats. A ce sujet, il serait intéressant de savoir ceux qui ont déjà une expérience à ce sujet.

Raül Morales-la-Mura est le seul à faire savoir que son organisation, l'APF, travaille avec des volontaires du Service Civique.

---

<sup>7</sup> Territoire de Belfort : Institut d'Éducation Motrice Thérèse Bonnayme (jeunes 15-20ans) / Sessad de l'APF jeunes 14 à 20 ans.

\* départ de Jean-Pierre Blaie qui avait prévenu qu'il devait participer à une autre réunion.

## II - Définition d'une mission pour un jeune volontaire en Service Civique au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

---

Jacques Bergeret : le CG.54 en est à ± 250 volontaires cumulés du Service Civique dont 170 ont fini leur mission. Lorsque j'ai repris contact avec le CG.55, avec un très bon accueil, la responsable du secteur social m'a informé du fait que les élus ne s'étaient aucunement engagés dans la voie du Service Civique. La représentante de la région rencontrée hier, qui travaille à la valorisation du Service Civique au niveau régional, n'a pas pu me renseigner sur les Vosges et la Moselle. J'aurais pu lui dire que l'APF développait des missions Service Civique sur la région, ce que je ne savais pas encore hier soir.

Raül Morales-la-Mura : le Service Civique, contrairement aux emplois jeunes, est possible pour des missions bien déterminées dans le temps et à condition qu'elles ne constituent pas un emploi déguisé. Depuis les TUC, les emplois jeunes, et jusqu'au Service Civique on disait cela : les emplois aidés ne devaient pas remplacer des emplois, mais on sait très bien que la plupart du temps ce furent des emplois déguisés. Pour le Service Civique, ce n'est pas le cas puisqu'il s'adresse à des volontaires, qu'il ne donne lieu ni à un contrat de travail ni à un salaire puisqu'il s'agit d'une indemnité, qu'il ne s'agit pas d'un temps complet, mais d'un mi-temps avec indemnité nette autour de 500 €. Il y a des conditions d'âge, de non diplôme, des obligations de formation ne serait-ce que par le tutorat. Exemples de mission à l'APF :

- on a donné à un volontaire une mission d'évaluation de l'accessibilité dans les transports inter-régionaux, calée sur une durée à 6 mois ; et une fois le projet abouti, il n'y a plus de Service Civique.
- un autre volontaire travaille dans un département sur les questions de la fracture numérique : en effet, parmi nos adhérents, il y en a qui ont un âge bien avancé et qui sont bien dans cette typologie de souffrir de la fracture numérique ; c'est un projet d'un an qui en est à 9 mois ; l'idée est d'initier les personnes et de les aider, y compris matériellement, dans les utilisations concrètes des outils, ne serait-ce que pour aller voir notre propre blog, ce qui implique d'avoir un contact assez suivi avec ces personnes.

Il s'agit de missions portant sur des choses bien concrètes, limitées dans le temps et qui ne peuvent pas se développer indéfiniment.

Après, indépendamment du Service Civique dont l'enveloppe budgétaire a été stoppée en ce sens qu'elle n'est pas en croissance et a plutôt été réduite pour pousser les nouveaux contrats aidés que sont les « Emplois d'avenir » : il y en a tellement peu qu'on pousse aujourd'hui toutes les associations à en faire ; et quand on regardait les textes, il fallait que les personnes soient issues des quartiers défavorisés de la Politique de la ville ; et non seulement cela, il fallait même à l'intérieur de ces quartiers là, choisir des candidats à ces emplois dans des sous-découpages de quartier tels qu'il fallait qu'ils habitent entre tel numéro de rue et tel numéro de rue pour être éligible ; enfin il y avait aussi des conditions d'âge et d'absence de diplôme. Mais ces conditions de départ deviennent un peu théorique en fonction de dérogations ; actuellement, vu qu'il y a tellement peu de contrat d'avenir souscrit, les autorités compétentes donnent toutes les dérogations possibles : tout est permis ! on peut prendre quelqu'un qui est surdiplômé ; les critères d'éligibilité sont toujours là mais à la fin on vous dit oui.

François Richard Joubert : et le contrat d'avenir peut durer 3 ans. Comme on peut favoriser la formation de la personne pendant trois ans, on peut voir s'il y a une compatibilité avec un projet d'association qui peut venir, la séquence formation constituant un approfondissement et pédagogiquement en rapport avec ce qui serait conduit le reste du temps.

Raül Morales-la-Mura : aujourd'hui, l'APF a quatre volontaires du Services Civique en Lorraine, qui ne sont pas basés en Meurthe-et-Moselle mais dans les trois autres départements.

Jacques Bergeret : c'est le Service Civique qui nous intéresse, et il était utile de prendre la mesure de quelques éléments de contexte.

Maintenant, sans s'attarder, je vous propose que l'on fasse un petit brainstorming pour voir, de votre point de vue, **sur quoi pourraient porter une ou plusieurs missions ?**

François Richard Joubert : la réponse est aussi liée au lieu où le volontaire pourrait être basé et à qui peut assurer le tutorat. A partir de là, le volontaire pourrait étudier de manière privilégiée ce qui se passe dans ce lieu et ce qui lui est lié. Mais les corollaires évoqués tout à l'heure sont importants : il faut un tuteur auprès de chaque volontaire, c'est-à-dire quelqu'un ayant la disponibilité d'un tuteur.

Raül Morales-la-Mura : un tuteur, ce n'est pas simplement pour la forme : c'est du travail.

François Richard Joubert : oui, le tuteur est un référent et c'est du travail.

Jacques Bergeret : est-ce que votre objection va jusqu'à dire qu'avoir des idées de missions et s'appliquer à les définir pour les proposer, c'est « mettre la charrue avant les bœuf » ?

François Richard Joubert : non, parce que pour mettre la charrue avant les bœufs, il faut tout de même avoir la charrue ! Par conséquent, les deux sont liés et la question au bout du bout est de savoir qu'il faut qu'il y ait un propriétaire du champs ! mais j'arrête là parce qu'on va pas s'en sortir. \* *rire général*. Mais en définitive, il faut voir le problème globalement en ce sens qu'il faut qu'on réussisse à résoudre de manière satisfaisante un tas de choses. Alors évidemment, on peut identifier une personne vraiment intéressée et disponible et alors tout cela repose sur elle.

Jacques Bergeret : le principe étant acquis du recours à des volontaires du Service Civique, quelles idées de missions peut-on profiler au service du projet collectif d'histoire régional ? Est-ce qu'on patauge complètement au point de n'en pouvoir rien dire ?

Raül Morales-la-Mura : je pense qu'il y a deux domaines où le Service Civique pourrait nous être utile et en même temps le projet pourrait être utile aux volontaires pour ensuite les promouvoir dans leurs propres trajectoires de vie :

1. le domaine de la collecte des informations :

- a. d'une part en ce qui concerne les archives qu'il nous faut pour la réflexion, et tout le matériel qui nous est nécessaire pour produire une exposition ; cela en commençant par le 54 avec la Fabrique Départementale
- b. d'autre part la collecte de matériel enregistré constituant les témoignages, en s'appuyant sur la formation préparatoire au recueil de mémoire proposée par Étienne Thévenin, qui pourrait former des volontaires du Service Civique de manière à ce qu'ils puissent collecter des témoignages, à commencer par ceux qui sont autour de la table qui ont déjà pas mal à nous apporter et des personnes qu'ils pourraient indiquer. Cela nous libérerait beaucoup parce que c'est un travail qui requiert beaucoup de temps.

2. le domaine évènementiel : à 6 mois de la date du colloque, une mission pourrait concerner tout ce qui est évènementiel avec un volontaire qui s'y intéresse. C'est du travail pour un contrat de ce type, parce que c'est un projet bien calé et qu'une fois le colloque fini, c'est fini, mais le volontaire peut faire utilement valoir dans son CV une telle réalisation, d'autant plus s'il s'agit d'une manifestation nationale ; et il peut peut-être trouver sa voie dans l'évènementiel plus tard. Donc c'est « gagnant-gagnant ». La préparation de l'évènementiel n'est pas rien : si on a pas quelqu'un qui est là entre les petites mains et les grosses réflexions, et bien ce n'est pas possible ; ce n'est pas avec notre job qu'on va préparer un évènementiel !

## **V - Comment concrétiser la proposition faite par l'Université de Lorraine (CRUHL) d'une formation au recueil de témoignages pour des personnels d'institutions engagées dans le projet ?**

---

Jacques Bergeret : sur le point concernant la formation au recueil de mémoire, j'attendais parce qu'il aurait pu venir, Étienne Thévenin m'a envoyé un mail me disant qu'il enseignait toute la journée à la fac jusqu'au soir et qu'il n'était pas sur de venir à la fin de son dernier cours du soir.

Je lui ai dit que ce serait bien qu'il vienne au moins un moment pour parler du point de la formation qui était déjà à l'ordre du jour de la précédente séance qui a été reportée à aujourd'hui déjà parce qu'il avait été empêché, et qu'il était nécessaire qu'on en sache plus sur la manière dont pourrait se faire cette formation.

*\* Arrivée d'Etienne Thévenin (qui sort de cours à l'Université).*

Jacques Bergeret : c'est merveilleux, le voilà et juste au bon moment pour nous parler de la formation !

*\* Jacques Bergeret informe succinctement Étienne Thévenin des décisions prises à ce point de la réunion :*

1/ oui à une Fabrique Départementale 54 qui peut booster la dynamique dans ce département, ce qui nécessite que le Comité de Pilotage soit attentif à bien resituer les contributions départementales de façon à ne pas falsifier l'histoire régionale.

2/ oui au Service Civique ce qui suppose pour nous de bien définir les missions qui pourraient être proposées aux volontaires ; mais il y a des préalables : il s'agit d'une responsabilité vis à vis de jeunes, il y a un tutorat qui est plutôt lourd que léger, surtout si le volontaire est en situation de handicap comme c'est ressorti du compte-rendu d'expérience de trois volontaires du CG.55 lors de la réunion à laquelle j'ai assisté hier soir ; cependant, je trouve que cela aurait du sens pour un projet d'histoire comme celui-là qui met la personne en situation de handicap au centre de la préoccupation, d'associer des jeunes en situation de handicap en capacité de mener des missions de pouvoir collaborer avec nous au développement de ce que nous voulons faire.

Un des trois volontaires d'hier soir a travaillé aux Archives Départementales dans des tâches de type archivistique, au point que cela lui donne l'idée pour son avenir professionnel de travailler dans la fonction publique aux archives ou ailleurs, sa mission de Service Civique constituant un possible tremplin, ce qui ressortait en réalité pour chacun des auteurs du film projeté et des témoignages qui suivaient avec en plus quelque chose de l'ordre du renforcement de la confiance en soi et d'un épanouissement personnel.

Le responsable du Service Civique, Philippe Bonneval, me conforte à ce que nous prenions pour une des missions, un jeune en situation de handicap qui n'exclut pas un profil de type universitaire. Nous avons commencé à évoquer les missions qui pourraient venir en appui du projet : une mission sur un travail de collecte d'informations, une autre sur l'évènementiel, une autre sur le recueil de mémoire et de témoignages qui nous ramène à la question de la formation. Philippe Bonneval m'a expliqué qu'une mission du Service Civique a été mise en place pour recueillir des témoignages et récits de vie de personnes âgées remarquables connues par le service PA/PH du CG.54, afin de valoriser de tels parcours individuels.

Étienne Thévenin : la proposition qui me paraîtrait la plus simple serait la suivante : je pourrais assurer une formation d'une demie journée sur l'essentiel des méthodes et techniques, la façon de procéder pour obtenir des témoignages dans de bonnes conditions. Cela me paraît intéressant de contribuer ainsi à la formation des personnes qui seraient amenées ensuite à concrètement recueillir ces témoignages. Ensuite, je pourrais assurer un lien par mail s'il y avait un souci ou une difficulté à résoudre par un échange. Il faut quelque chose de léger pour que cela puisse bien fonctionner : une demi-journée, ici par exemple de 14h à 17h et un suivi par mon adresse mail à l'Université. Je crois que c'est bien de fonctionner simplement, parce que c'est vrai qu'il y a un certain nombre de points qu'il est bon de connaître avant de commencer, et ensuite il faut savoir s'adapter.

Jacques Bergeret : est-ce que tu peux en dire un peu plus sur les points qu'il est bon de connaître avant de commencer ?

Étienne Thévenin : il s'agit des étapes suivantes : la prise de contact, le travail préalable sur documents, la conduite de l'entretien qui en histoire se fait différemment que ce que l'on fait dans un sondage ou une enquête.

Il ne s'agit pas d'un travail de juge mais d'un travail d'histoire visant à ce que la parole puisse s'exprimer ; une parole par laquelle sont évoqués non seulement ce qui a été fait mais le ressenti ; c'est très important d'évoquer le ressenti, car souvent quand vous avez un article qui décrit ce qui s'est passé et des statistiques, on n'évoque pas le ressenti des personnes alors qu'il me semble très important que ce ressenti soit exprimé : c'est là qu'on découvre beaucoup de choses ; et puis il faut souligner l'importance des anecdotes, des faits sur lesquels on peut s'appuyer avec des photos ou autre choses en interaction. Peut-être également donner quelques petites méthodes, parce que si l'entretien se fait avec un individu, c'est une chose, mais il peut y avoir dans certains cas des entretiens avec des groupes qui nécessitent de procéder un petit peu autrement. Ensuite, il s'agirait de faire une réflexion sur l'archivage : que fait-on de ces témoignages recueillis, mais vous avez déjà amorcé cette question et cela est déjà prévu en amont dans le cadre du projet.

Donc je crois que l'important peut-être mené en trois heures pour aborder l'essentiel dans le cadre du projet indiqué, et si on maintient par e.mail des contacts réguliers, avec Jacques Bergeret par exemple, cela devrait marcher. Donc voilà : proposition très simple, très courte, très concrète !

Jacques Bergeret : il y a donc la formation et un suivi méthodologique, mais cela engage-t-il des coûts au niveau de l'Université qui nous seraient répercutés ?

Étienne Thévenin : si on peut faire la formation ici, cela n'engage rien ; il s'agit d'un échange dans le cadre du partenariat ; nous avons l'habitude de fonctionner comme cela ; chacun apporte sa contribution. L'Université dispense énormément de cours et il n'est pas facile trouver une petite salle dans les locaux universitaires très occupés. A priori, il n'y aura pas 100 personnes et nous n'avons pas besoin d'une grande salle ; si on peut le faire ici (siège de REALISE) cela convient parfaitement.

Jacques Bergeret : en terme de jauge, quel est pour toi le nombre de participants souhaitable pour une telle formation ?

Étienne Thévenin : je n'ai pas d'idée préconçue. Faites-moi savoir quand vous le saurez combien de personnes sont désireuses de faire cette formation : on s'adaptera. J'ajoute qu'il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire.

Jacques Bergeret : pour avancer concrètement, je propose que tu fasses des propositions de dates où ce serait possible pour toi, qui me permettent de lancer une petite campagne d'inscription. Mais il ne faut pas qu'on aille trop vite non plus si on veut concerner des volontaires du Service Civique et des personnes issues des divers organismes engagés non seulement au CoPil, mais aussi de celles qui s'engageront dans la Fabrique Départementale. Par exemple, si l'APF-Lorraine est intéressée par la proposition, il faut qu'elle puisse en son sein s'organiser par rapport à la proposition qui pourra être faite. Donc, d'avance nous répondons oui à des personnes qui viendraient du CMSEA, de l'OHS, de l'IRTS de Lorraine, etc. et à un moment donné nous aurons de quoi faire un groupe et il ne faut pas exclure de devoir en faire davantage. Aujourd'hui, nous n'avons encore pas idée du nombre de participants. Le fait qu'une telle formation soit courte sur une demi-journée et gratuite facilite les choses et cela constitue un apport appréciable de la part de l'Université dans le cadre de notre partenariat. Une telle formation constituera donc un moment d'initiation, et l'action devrait ensuite nous amener à faire très vite un retour d'expérience évaluatif sur les actions de recueil de mémoire qui seront menées de manière à produire une sorte de guidance qui démarrerait par des échanges par mails tel que proposé.

Sur la dimension technique des enregistrements sonores numériques, tous les instruments ne se valent pas, il faut savoir les manipuler – je fais moi-même parfois de grosses erreurs : par exemple en oubliant de cliquer une deuxième fois pour commencer l'enregistrement, ce qui m'est arrivé, n'est-ce pas Vincent, après avoir changé les piles lors de la séance avec les anciens administrateurs de l'AMI, et heureusement que j'ai pris des notes - ; mais c'est aussi la question du filmage numérique qui peut s'avérer très intéressant à partir du moment où on peut avoir une expression audio-visuelle exploitable par exemple par le choix et la projection d'une séquence lors d'un colloque ou d'un enseignement, mais qui peut aussi donner lieu à des produits de communication.

On dispose d'un bel exemple avec le DVD « *Tous différents et volontaires pour le changement – Témoignages de 3 volontaires en mission au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle* » qui a donné lieu à une projection publique hier soir, organisée par le Service Civique.

Étienne Thévenin : il faudra simplement que soit signée une convention par laquelle la personne accepte, car il y a même eu le cas de quelqu'un qui donne un accord oral, malheureusement après la personne décède, et lors de la succession les enfants disent : vous n'avez aucun papier témoignant de cet accord. C'était sur d'autres sujets que celui qui nous intéresse aujourd'hui, mais le mieux est d'assurer avec un texte signé.

Jacques Bergeret : le CNAHES est très attentif à ces questions de droit et nous disposons déjà du matériel et d'une expérience à ce sujet qui seront mis au service du projet collectif.

Étienne Thévenin : pour ce qui est de la collecte des témoignages, je n'interviendrai que sur le fond, sur le contenu « verbal » plutôt que sur l'aspect technique sur les façons d'enregistrer et de filmer. Je suis conscient de l'intérêt que cela peut avoir, mais chacun a son domaine de compétence et ce n'est pas le mien. J'interviendrai donc sur les récits de vie, les témoignages, le ressenti.

Jacques Bergeret : on pourrait imaginer que cette séquence que tu mènerais au titre de l'Université puisse s'accompagner d'une autre séquence technique qui pourrait être menée en partenariat avec le service audio-visuel de l'IRTS de Lorraine ou celui de la Direction de la Communication du Conseil Général. Il nous faut également penser, surtout si nous voulons assurer la bonne qualité des enregistrements, des ressources mobilisables en terme de prêt des instruments et peut-être faut-il penser à investir un peu, en particulier pour les enregistrements sonores, les filmages, plus compliqués à bien des égards, devant se faire sans doute de manière occasionnelle.

Il faut être très attentifs à ce que les démarches soient très bien préparées, car par expérience, lorsque des personnes acceptent d'ouvrir leur propre histoire en un récit de vie singulier inclus dans une histoire et une mémoire plus générale, elles le font en s'impliquant avec leurs émotions. Ce sont parfois des personnes plus ou moins âgées dont l'émotivité est renforcée par un retour sur leur passé : le plaisir de raconter peut jouxter la souffrance de certaines évocations et de souvenirs enfouis. C'est pourquoi on ne peut pas se permettre de rater de telles rencontres et devoir recommencer au motif d'un mauvais usage de la technique : ce serait maltraiter les gens.

Étienne Thévenin : j'ajouterai à cela qu'il y a des personnes qui acceptent que leur parole soit accueillie, mais qui auraient plus de mal à accepter qu'on les filme en même temps. Il y a donc des gens qui sont d'accord pour qu'on prenne leur propos, et qu'ensuite ils puissent y apporter des corrections à partir de la transcription écrite et du tirage papier qui en sera fait ; par contre ils ne voudront pas qu'on les filme, à la fois parce qu'ils veulent qu'on s'intéresse à ce qu'ils ont dit et non à l'image qu'ils peuvent donner, parce qu'autrement ils sont obligés de se concentrer sur l'image qu'ils donnent face à la caméra, ce qui n'est pas sans importance, et d'autre part parce qu'il est difficile de rectifier des propos qui auraient été filmés ; à l'inverse de la relecture sur un tirage papier qui permet la correction au motif que « ce n'est pas exactement ce que je voulais dire ». Donc, on est dans une démarche un peu différente. Je pense que si on veut rapidement recueillir des récits de vie, du ressenti, il faut utiliser des moyens très simples. Peut-être ensuite pourra-t-on dire, avec des personnes qui auront été mises en confiance par ce qui aura été fait au préalable lors d'un entretien : « - ce serait bien qu'on puisse aussi vous filmer » ; mais cela plutôt dans un deuxième temps, à partir du tissage d'une relation de confiance, d'un « apprivoisement mutuel ».

Jacques Bergeret : de toute manière, quand le CNAHES fait du filmage, il y a toujours un travail préalable. Lorsqu'il s'agissait de préparer des interventions publiques lors de la journée nationale sur la rééducation des filles au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles jusque dans les années 70, il a fallu travailler « au corps » pour que des témoins acceptent de témoigner sur le podium, et lors de la préparation, cela leur tirait parfois des larmes. Faut-il prévoir une convention à signer avec l'Université ?

Étienne Thévenin : pour le recueil de mémoire, il s'agit plutôt qu'une convention soit signée entre chaque personne d'accord pour témoigner et le CNAHES. Par ailleurs, une convention n'est pas nécessaire avec l'Université pour la formation dont je fais mon affaire.

Jacques Bergeret : il nous faudra être attentifs aux personnes remarquables que pourront nous signaler les organismes pour des rencontres de recueil de témoignages. L'AEIM souligne l'urgence qu'il y a pour rencontrer certaines personnes âgées.

Étienne Thévenin : j'expliquerai dans la formation, qu'il ne faut pas hésiter à revenir auprès des personnes après une première rencontre.

Jacques Bergeret : remercie Étienne Thévenin d'être venu pour aborder ce point d'ordre du jour avant qu'il ne quitte la séance. On passe ensuite au point d'ordre du jour portant sur la Meuse avec Yves Lecrique qui connaît bien ce territoire.

### **III - Les établissements publics de la Meuse : contribution d'Yves Lecrique.**

---

Yves Lecrique : j'ai rejoints avec beaucoup de plaisir le groupe, ce qui permet aussi de retrouver des relations très anciennes. Je ne sais pas exactement ce qu'on attend de moi sur la Meuse.

Jacques Bergeret : je vais te le dire en quelques mots : faute de moyens qui auraient pu venir de l'engagement du CG.55 – lequel témoigne cependant son intérêt pour le projet et se déclare prêt à nous aider par l'aide que pourra apporter ses Archives Départementales, on est encore en Meuse dans le passif déjà exprimé concernant certains départements, hormis l'engagement du GEPSO et singulièrement du Centre Social d'Argonne avec Jean-Luc Boissay. Comme tu as une bonne connaissance de ce territoire, il serait intéressant dans un premier temps que tu essaies avec nous de brosser à grands traits les pistes indicatives de ce qui pourrait être fait dans le cadre du projet. Tu représente aussi le GEPSO je ne l'oublie pas, au titre des établissements publics.

La question du rapport entre le public et le privé constitue un axe important de notre travail. Avant de prendre les contours d'une concurrence pour ne pas dire d'une confrontation entre le lucratif et le non lucratif, ce rapport existait et continue d'exister sur un autre mode. Ainsi, l'Ancien Régime, mais aussi plus tard l'État français, se sont appuyés grandement sur les congrégations religieuses jusque dans la modernité bien que les principes de la séparation de l'Église et de l'État et de la laïcité aient été proclamés, non sans les effets d'une certaine violence en Lorraine, comme en témoignent « l'affaire du Bon Pasteur de Nancy » qui a joué un rôle dans son instrumentalisation pour la séparation de l'Église et de l'État, ou encore la descente des catholiques de Nancy et la prise de guerre d'objets rituels chez les Francs-Maçons... qui n'ont été rendu par l'Évêque que il y a quelques années ! Ainsi, au regard des mouvements profonds qui agitent la société, des crispations et des conflits s'opèrent, qui peuvent avoir une efficacité alors même qu'on s'emploie à en refouler les causes. La Meuse aurait-elle été agitée dans son histoire, au point de laisser des traces de ce type ? Par hypothèse, et plus largement, y compris politiquement, la Meuse a une histoire qui lui est propre et qui fonde une identité territoriale particulière qui amène par exemple ses habitants à dire « on s'entend plutôt bien avec les vosgiens, mais avec la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, c'est plus difficile, on se sent toujours un peu en bordure... », des choses comme cela – exprimées parfois sous forme de lamentations, de jalousie ou de colère - qui suggèrent d'être attentifs aux différences géographiques, démographiques, économiques et culturelles ainsi qu'aux rapports de forces qui se jouent dans les relations régionales. En quoi la dimension identitaire meusienne, faite de beaucoup de paramètres, a-t-elle constitué plutôt un frein ou un levier pour les coopérations – et pour ce qui nous intéresse plus particulièrement en matière sociale et médico-sociale - à l'intérieur même de ce territoire et en externe dans les relations avec ses voisins lorrains, mais aussi belges, luxembourgeois et allemands ? Je discutais hier avec le directeur de la MDPH.54 et je lui disais que la responsable du CG.55 m'avait exprimée que la MDPH.55 disposait de bien moins de moyens que celle de Meurthe-et-Moselle et de Moselle ; il m'a alors rétorqué que proportionnellement à la population, ce n'est pas le cas.



Dans ce département, comme dans les autres, il serait intéressant de retracer, s'agissant du handicap, la manière dont les élus de chacun de ces départements, pris séparément, ont concrètement par leurs délibérations fait avancer concrètement les politiques sociales en faveur des personnes en situation de handicap ; il y a là une invitation à revisiter les Rapports des assemblées délibératives et d'opérer des rapprochements évaluatifs de leurs effets sur le terrain et au niveau des personnes. Les départements lorrains ont-ils plutôt produit des avancées « en ligne » ou « de manière dissymétrique » ? Quels ont été les éléments forts en débat dans ces assemblées ? Quels arguments opposés et quelles unanimités ? Quels furent le rôle des établissements publics et privés dans le façonnage des argumentations ? Ensuite, sur le plan pratico-pratique : comment cela a-t-il fonctionné en fonction de la réalité des moyens mobilisables ? Il existait par ailleurs des ressources régionales mutualisables, comme le CREAI de Lorraine, qui bien que de droit privé, avait été constitué par l'État et était régit par des textes au nom d'une mission d'intérêt public : quelles ont été les relations entre les établissements publics et privé meusiens avec le CREAI de Lorraine ?

François Richard Joubert : le CREAI était effectivement régit par des textes et les établissements publics participaient de son fonctionnement.

Marie-France Blanpin : il faut distinguer les périodes car les CREAI ont joué un rôle différent selon les moments.

François Richard Joubert : j'ai été président du CREAI en 1995, auparavant, j'ai été vice-président, mais ce n'était pas encore le cas en 1975, mais je peux dire qu'on travaillait ensemble avec les meusiens.

Yves Lecrique : dans les années 70, en Meuse, plus exactement à la fin des années 70, il y avait une mission pilotée par la DAS et le CREAI de Lorraine avait été mandaté pour travailler avec les établissements, déjà sur ce qu'on aurait pu appeler un « schéma » concernant le handicap.

Jacques Bergeret : voilà une piste qui mériterait d'être approfondie portant sur les coopérations entre les départements et l'outil régional commun constitué par le CREAI de Lorraine. Il serait intéressant de faire un descriptif de ces coopérations en caractérisant les étapes significatives auxquelles elles ont donné effet, car méthodologiquement, il nous est utile de bien identifier en les datant les étapes et les paliers de l'évolution historique ; et d'essayer de bien repérer ce qui fait qu'on passe d'une étape à une autre, où sont les freins et résistances et les éléments décisifs de la poussée, sont-ils plutôt endogènes ou exogènes ? Comment se passe la coopération entre le public et le privé ? Et finalement, de quoi est fait le basculement ; est-il plutôt départemental – chaque territoire évoluant à son rythme – ou plutôt régional, une stratégie commune concertée ayant pris le dessus ? Lors de notre dernière réunion, nous avons mis l'accent sur les relations de la Lorraine, et donc de la Meuse avec ses voisins. Par hypothèse et en étant un peu taquin, je dirais qu'il est peut-être plus facile pour des meusiens de travailler avec les belges, les luxembourgeois, et les allemands qu'avec les meurthe-et-mosellans !

*\* rire généralisé.*

Marie-France Blanpin : c'est difficile de dire cela comme cela ; en fait, par exemple pour la Belgique, les motivations ne sont ni économiques ni politiques, elles sont éducatives et pédagogiques. Petite anecdote : lorsque j'étais en formation à l'École d'Éducatrice chez Mlle Digue en 62-63-64 ; elle nous a fait faire un voyage culturel en Hollande et on s'est rendu compte dès 1964 que tous les pédagogues qu'on apprenait, que ce soit Freinet, Montessori ou d'autres servaient en Belgique et en Hollande mais pas chez nous ! Et là dessus on a pas avancé de mon point de vue. Lors de ce voyage en Hollande, les éducatrices en formation que nous étions, on a ouvert des yeux étonnés quand on a vu des gamins en situation de déficience mentale travailler dans l'usine Philips ; il n'y avait pas de Centre d'Aide par le Travail, pas d'Atelier Protégé, ils étaient carrément dans l'usine. Je me rappelle aussi avoir vu des gamins faire la cuisine pour d'autres à **Simbelfeld**, une grosse boutique qui accueillait à l'époque 180 enfants, depuis les petits relevant de l'équivalent d'un IME chez nous, jusqu'au suivi à 21 ans qui était alors l'âge de la majorité comme en France.

Ce voyage-là m'a beaucoup motivé pour faire plus tard de la recherche-action et je ne voulais pas « m'encrouter » à partir de la seule connaissance de ce que je voyais en France.

Jacques Bergeret : invite Yves Lecrique à ouvrir **quelques pistes de travail à partir de la Meuse**.

Yves Lecrique : il y a des éléments qui sont évidemment liés à la proximité géographique ; cela renvoie à ce qui a été dit tout à l'heure sur la recherche de solutions pratiques conduisant le nord du département de la Meuse, mais aussi le Pays Haut de Meurthe-et-Moselle, à produire des ruptures familiales faute de solutions locales ; mais aussi par manque de réponses françaises appropriées. C'est flagrant par exemple dans le domaine des personnes adultes handicapées. Puis aussi une approche d'organisation différente. Si je prends l'exemple de proximité de la frontière à Saint-Mard, Virton en Belgique, l'approche, contrairement à la France où on crée des établissements par type de handicap, dans cet établissement, on accueille pratiquement tous types de handicap avec aussi le développement des solidarités entre personnes handicapées pour créer une dynamique et des ressources supplémentaires.

Marie-France Blanpin : pour en faire un lieu de vie.

Yves Lecrique : oui un lieu de vie. Il y a toutes ces approches qui ne sont pas référés à de grands pédagogues, mais qui constituent une autre vision donnant lieu à une autre approche éducative.

Jacques Bergeret : cette piste que tu indiques est inhérente aux préoccupations du CNAHES au regard de l'étude historique des valeurs, des conceptions et des pratiques de l'Éducation Spécialisée ; comportant une démarche de modélisation propre à permettre le comparatif ; cette piste tend à valider pour notre projet l'intérêt d'explorer les échanges frontaliers dans leurs influences réciproques. Mais comment ce qui se passe de l'autre côté de la frontière est-il connu ? Quels sont les vecteurs de propagation de ces modèles alternatifs à ce qui se passe en France ? Que disent les gens à leur sujet ? Et quand je dis les gens, c'est bien sûr les personnes en situation de handicap et leurs proches, mais sans doute aussi des professionnels curieux. Il y a donc aussi des témoignages à rechercher du côté des professionnels et des dirigeants parmi lesquels des bénévoles, beaucoup devant être aujourd'hui des retraités. Mais c'est sans doute du côté des parents et des familles, qui sont toujours dans la recherche du mieux pour leur enfant en situation de handicap, qui en conséquence sont à l'affût de tout ce qui pourrait aller dans ce sens, que nous pourrions par hypothèse trouver le maximum de curiosité, par rapport à des professionnels soucieux prioritairement de bien faire fonctionner un existant bien établi, avec tout ce que cela comporte de répétitif et de propos justificateurs de l'établissement ou du service. Dans beaucoup d'institution, chaque changement est alors d'abord vécu comme « un emmerdement ». Il faut se rappeler que la culture de l'auto-évaluation a tardée à s'imposer alors qu'aujourd'hui, on parle beaucoup de l'évaluation interne et externe. Est-il encore possible de repérer une ou deux pistes pour la Meuse ?

Yves Lecrique : une autre piste serait de considérer tout l'impact que les mesures ont sur les personnes et tout l'aspect formation. Autant il y a de français qui se forment en Belgique dans des instituts de formation de travailleurs sociaux, autant on a peu de belges qui viennent en France ; c'est lié au dispositif de sélection, puisqu'il y a en France des concours de sélection et d'admission, mais on peut noter en Meuse et tout particulièrement ces dernières années, une évolution extrêmement importante avec l'arrivée sur le marché du travail de travailleurs sociaux formés en Belgique, qui n'ont par conséquent pas tout à fait la même approche que la formation française.

François Richard Joubert : c'est un enrichissement pour les équipes quand ils viennent.

Raül Morales-la-Mura : à côté de l'enrichissement, il y a peut-être aussi comme facteur le manque de main d'œuvre. Par exemple, pour un SESSAD, l'APF a mis plus de 2 ans pour trouver une directrice ou un directeur, ce qui nous a obligé à 2 ans d'intérim, tout simplement par manque de candidats.

Yves Lecrique : beaucoup d'établissements français ont des orthophonistes qui nous viennent de Belgique où les postes sont largement pourvus largement ; de ce fait beaucoup d'orthophonistes de Belgique – surtout des femmes - s'installent en France et parfois en exercice libéral.

Raul Morales-la-Mura : c'est également le cas pour les Kinésithérapeutes dont beaucoup viennent de Belgique.

Yves Lecrique : mais ce phénomène touche aussi tout particulièrement le personnel éducatif et pour les infirmières.

Raul Morales-la-Mura : pour les « kinés » il y a un flagrant manque de mains d'oeuvre. Il y a très peu de « kinés » français parce qu'on essaie de limiter la voie d'accès pour maintenir la profession à un certain niveau ; du coup, on embauche des « kinés belge » qui sont français pour la plupart !

Jacques Bergeret : s'agissant des travailleurs sociaux et de leurs formations, le problème est apparu dans les années 80-90 d'un déficit en particulier dans le Service Social. L'État français a mis en place une formation en rapport avec une directive européenne concernant la circulation des travailleurs et tout spécialement pour la profession protégée d'Assistant de Service social ; mais lorsqu'on est formé dans un pays et qu'on souhaite en changer pour exercer, il faut s'assurer des capacités linguistiques d'abord, mais aussi de la nécessité de se référer à un autre système juridique national, le reste coulant plus de source dans la culture européenne assez largement partagée. Deux voies d'accès ont été aménagées : l'une privilégiant un « stage d'adaptation », l'autre une « formation complémentaire » comportant aussi une mise en situation. Mais la réalité de la situation de l'emploi était alors déterminante, compte tenu de l'évolution générationnelle et des départs programmés qui ne pouvaient être compensés par le flux des sorties des promotions françaises conditionnées en amont par des quotas d'admission et des numéros chausés des « formations initiales » relevant de l'enveloppe nationale de la formation des travailleurs sociaux et plus spécifiquement de « l'enveloppe régionale » gérée par la DRASS de Lorraine. Les conseils généraux des quatre départements lorrains se faisaient beaucoup de souci et ont eu recours à des personnels assistants sociaux formés hors de France, et tout particulièrement en Belgique. Entre le moment où l'on déplace le curseur d'admission à la hausse – modérément, compte tenu des finances de l'État, et plutôt en jouant sur la répartition entre les filières de formation - et le moment où de jeunes professionnels arrivent sur le marché du travail, il se passe du temps, et les employeurs ne pouvaient pas attendre.

François-Richard Joubert : il faut tout de même pointer la spécificité de la Lorraine, en particulier le nord de la Lorraine, où les postes de kinésithérapeutes, d'infirmières, etc. nous en manquons, parce que beaucoup vont travailler au Luxembourg, très nettement pour des raisons de rémunération.

Raül Morales-la-Mura : en effet, au Luxembourg par rapport à la France, la rémunération est multipliée par trois.

Yves Lecrique : la question que je me suis toujours posée, s'agissant d'autant de français qui allaient dans des établissements de l'enfance handicapée, je n'ai jamais eu, moi qui étais frontalier à Montmédy par exemple – j'ai dirigé un moment l'école de plein air – je n'ai jamais eu de demande d'un parent belge, habitant pourtant à 7 ou 8 km de la frontière, me demandant « est-ce que vous pouvez accueillir mon enfant ? » ; cela ne s'est jamais produit dans le sens inverse, lié aussi probablement aux modalités de financement.

François Richard Joubert : au tout début du fonctionnement de mon établissement, une structure d'adaptation pour enfants (\* *AERA de Flavigny-sur-Moselle*), j'ai eu des luxembourgeois handicapés moteurs et ensuite, cela s'est plutôt développé avec le Luxembourg ; heureusement d'ailleurs car c'était complètement normal d'accueillir ces enfants.

Yves Lecrique : c'est certainement lié, là aussi, aux modalités de financement des établissements.

Jacques Bergeret : on va s'arrêter là ce soir sur les pistes à partir de la Meuse, et on voit qu'il y en a !  
\* *il s'adresse à Yves Lecrique*. Est-ce qu'on peut compter sur toi pour essayer, avec Jean-Luc Boissay, de construire un petit groupe en Meuse ? Sachant que je suis prêt à venir parler à un moment à votre demande pour aider à dynamiser les choses de manière pragmatique. Sans doute pourrait-il y avoir des personnes APF de ce département.

Yves Lecrique : oui, et je pense aussi à une inspectrice de la DDAS qui a pris sa retraite aujourd'hui et qui a connu toute l'évolution : je pense à Chantal Petitpas qui serait peut-être prête à intégrer, et ce serait quelqu'un d'intéressant à intégrer dans ce groupe.

François Richard Joubert : on a beaucoup travaillé ensemble et je vois bien madame Chantal Petitpas dans un tel groupe.

Jacques Bergeret : je rappelle qu'on peut intégrer le projet sans adhérer au CNAHES, mais c'est bien aussi d'adhérer et de soutenir ainsi le CNAHES dans ce projet et plus largement dans le travail de valorisation de l'action sociale et médico-sociale.

#### **IV - Point sur les actions engagées par les partenaires précisant le canevas du travail en cours.**

---

Non traité.

#### **VI - Détermination d'une date de prochaine réunion.**

---

*\* Jacques Lepetit, DGA de RÉALISE et responsable du groupe Cnahes54, qui nous accueille au début de chaque réunion vient en fin de réunion pour la fixation du calendrier et la fermeture des locaux.*

Dates des prochaines réunions du CoPil :

4° réunion : mercredi 12 mars 2014 18h à 20h siège REALISE.

5° réunion : mercredi 16 avril 2014 18h à 20h siège REALISE.

#### **VII - Questions diverses.**

---

Néant.

La réunion s'achève à 20h 15.